Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502008-20260326-DELIB_01042026-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Moutiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
01/042026

Objet de la délibération
Election du Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	14	12

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote
A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 25/03/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 20 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COLAS Yves, Maire

Présents : M. COLAS Yves, Maire, Mmes : BODIN Mélanie, CORNEE Anne-Sophie, DAMON Jessica, GUINEFORT Sandie, HOCDE Marie-Thérèse, LEMAILE Magali, PRIOUR Anne-Sophie, MM : ALIX Didier, DOUCIN David, FOLIARD Cédric, FURON Yannick, GUEROIS Laurent, GUGUEN Antoine

A été nommée secrétaire : Mme BODIN Mélanie

Objet de la délibération : **Election du Maire**

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Didier ALIX, le plus âgé des membres du Conseil.
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
Considérant que Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

A obtenu :
- M. COLAS Yves : douze (12) voix

M. COLAS Yves ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/03/2026
Le Maire
Yves COLAS

